

De même, il pourra intéresser les petits-neveux de l'auteur, dans cinquante ans d'ici, de lire qu'Achille Larue et leur grand-père remportèrent "le succès de la soirée" en l'an de grâce 1878 contre MM. Guillaume Amyot et L.-N. Asselin à l'Ange-Gardien, dans le comté de Montmorency, et que l'année suivante, à Saint-Henri de Lévis, "la foule entendit (sic) M. Charles Langelier avec beaucoup d'attention". Si les mœurs électorales n'ont pas changé, ils apprendront avec une fierté bien naturelle que Georges Lemelin et autres "libéraux ardents" de Saint-Roch qui, le 18 avril 1886, allaient casser les vitres de l'école de Sillery pour empêcher sir Adolphe Caron, sir John Thompson, M. Casgrain et M. Tarte de se faire entendre, avaient été embauchés et payés dans ce but par M. Charles Langelier, futur grand exécuter des œuvres de justice à Québec, et un futur juge, M. F.-X. Lemieux, commissionnés eux-mêmes par un futur gouverneur de province, sir Alphonse Pelletier, et un futur président-suppléant de la Cour supérieure, sir François Langelier.

Mais Dieu merci, le nombre est resté considérable, en notre province, de ceux qui se demanderont pourquoi un shérif qui n'a qu'un homme à pendre tous les dix ans, et qui pourrait honnêtement passer sa vie à lire Platon, Cicéron, saint Thomas d'Aquin, Montaigne, Bossuet, Pascal, Montesquieu, Voltaire. Joseph de Maistre, se donne le mal d'écrire des livres qu'il pourrait tout aussi bien faire bâcler à un écu de la page par un reporter du *Soleil*.

Veut-on quelques spécimens des "révélations" de M. Langelier sur les points d'histoire sommairement énumérés plus haut? Consultons au hasard ses "Souvenirs":